



| EXTRAIT du REGISTRE<br>des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL<br><i>COMMUNE de FONSORBES</i><br><i>Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch</i>                                                                                                                                                                                                                  |                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.                                                                                                                                                                             |                                                        |
| <b>Présents :</b><br>Mmes BEAUFORT, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, STEMER et SIMÉON<br>MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC                                                                                                                                                               | <b>Séance du<br/>4 avril 2024<br/>Acte n° 2024-049</b> |
| <b>Absent(s) représenté(s) :</b><br>Mme BOBO a donné procuration à M. PILET<br>Mme BRUN a donné procuration à Mme GOSSELIN<br>Mme MARNAC a donné procuration à M. LORRAIN<br>Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO<br>Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE<br>Mme VOISIN a donné procuration à M. SÉVERAC<br>M. FÉDOU a donné procuration à M. MAILHÉ<br>M. JÉROME a donné procuration à M. CANILLO | <b>Conseillers en exercice :</b><br>33                 |
| <b>Absent(s) :</b> Mme ROUER Aurélie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Conseillers présents :</b><br>24                    |
| <b>Secrétaire de séance :</b> M. PILET Jean-Claude                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Date de la convocation :</b><br>20 mars 2024        |
| <b>Thème :</b> 7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                        |
| <b>Objet :</b> Approbation du Budget Primitif 2024 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                        |

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP),
- Vu la circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales,
- Vu la circulaire interministérielle NOR/IO/CB/101/5077/C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2322-4 et R 2311-1 à R 2313-7,
- Vu la délibération du 28 novembre 2022, n° 2022-150 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2024-020 en date du 7 mars 2024 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024,
- Vu les avis des commissions des finances réunies les 13 et 20 mars 2024,
- Vu le projet de Budget Primitif 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" pour l'année 2024,

Considérant qu'en matière de fongibilité des crédits, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, une faculté est donnée à l'assemblée délibérante d'autoriser Mme la Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

|                         |                                                                                    |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| COMMUNE DE<br>FONSORBES | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL<br>du 4 avril 2024 - acte n° 2024-049 - page 2/2 |
| Thème :                 | 7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES                                                        |
| Objet :                 | Approbation du Budget Primitif 2024 - budget annexe "Atelier Relais Carrosserie"   |

**ARTICLE 1** : arrête le Budget Primitif du budget annexe "Atelier Relais Carrosserie" pour l'année 2024 comme suit :

**Fonctionnement**

- dépenses : 70 302,80 €
- recettes : 70 302,80 €

**Investissement**

- dépenses : 26 123,48 €
- recettes : 26 123,48 €

**ARTICLE 2** : autorise Mme la Maire, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

**ARTICLE 3** : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

**ARTICLE 4** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

**ARTICLE 5** : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024.

**ARTICLE 6** : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

**ARTICLE 7** : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télécours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mme la Maire et ses Adjointes sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire  
SIMÉON Françoise




Le Secrétaire de Séance  
PILET Jean-Claude

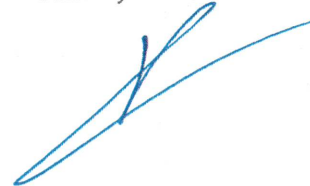


Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le **11 AVR. 2024**